

Élisabeth Crouzet-Pavan,
Denis Crouzet & Philippe Desan (dir.)

Cités humanistes, cités politiques (1400-1600)

ISBN de ce PDF : 979-10-231-4804-6

Durée, stabilité et grandeur urbaine : De la cité humaniste à la métropole moderne · Cornel Zwierlein



Le premier humanisme donne souvent une vision idéale de la cité parce qu'il promeut des valeurs qui seraient à la fois partagées dans la plupart des grandes villes européennes et déclinées de manières particularisées. Il est aussi des espaces, telle la péninsule italienne, où la réflexion humaniste est de suite mobilisée au service des pouvoirs en compétition. L'engagement dans la cité est double : construire un paradigme d'unité sociale et servir une cité singulière. Mais plusieurs questions doivent être posées : le paradigme n'est-il pas de façon sous-jacente porteur de contradictions et de conflits ? Les modèles humanistes ne seraient-ils pas aussi divers que les cités politiques qui les voient naître et opérer ? Les problèmes religieux, sociaux, économiques, avec les ruptures de l'unanimisme qui les accompagnent, ne portent-ils pas à la décomposition de l'idéal humaniste en de multiples expérimentations ? La cité du *xvi^e* siècle demeure-t-elle une cité travaillée par le paradigme humaniste ou ce paradigme n'est-il pas l'objet, par les humanistes eux-mêmes, d'un travail empirique et d'une remise en cause critique ? Les tensions latentes du premier humanisme ne deviennent-elles pas alors les instrument mêmes des conflits en œuvre ? C'est ce jeu évolutif de convergence et d'antagonisme entre la cité humaniste et la cité politique que ce livre se propose d'examiner à l'échelle de l'Europe.

Illustration : Guglielmo Giralaldi (fl. 1445-1489), enluminure pour les *Nuits attiques* d'Aulu-Gelle, Milan, Biblioteca Ambrosiana, Ms. S.P. 10/28, fol. 90v © 2014. Veneranda Biblioteca Ambrosiana/DeAgostini Picture Library/Scala, Florence

CITÉS HUMANISTES,
CITÉS POLITIQUES
(1400-1600)

Dernières parutions

- Le Prince et la République.
Historiographie, pouvoirs et société
dans la Florence des Médicis au XVII^e siècle*
Caroline Callard
- Histoire des familles, des démographies
et des comportements.
En hommage à Jean-Pierre Bardet*
Jean-Pierre Poussou
& Isabelle Robin-Romero (dir.)
- La Voirie bordelaise au XIX^e siècle*
Sylvain Schoonbaert
- Fortuna. Usages politiques
d'une allégorie morale à la Renaissance*
Florence Buttay-Jutier
- Au cœur de la parenté. Oncles et tantes
dans la France des Lumières*
Marion Trévisi
- Le Tabac en France de 1940 à nos jours.
Histoire d'un marché*
Éric Godeau
- 150 ans de génie civil, une histoire de centraliens*
Dominique Barjot
& Jacques Dureuil (dir.)
- Des paysans attachés à la terre ?
Familles, marchés et patrimoines
dans la région de Vernon (1750-1830)*
Fabrice Boudjaaba
- La défense du travail national ?
L'incidence du protectionnisme sur
l'industrie en Europe (1870-1914)*
Jean-Pierre Dormois
- L'Informatique en France de la seconde
guerre mondiale au Plan Calcul.
L'émergence d'une science*
Pierre-Éric Mounier-Kuhn
- In Nature We Trust.
Les paysages anglais à l'ère industrielle*
Charles-François Mathis
- L'Ingénieur entrepreneur.
Les centraliens et l'industrie*
Jean-Louis Bordes, Pascal Desabres,
Annie Champion (dir.)
- La guerre de Sept Ans en Nouvelle-France*
Laurent Veyssière
& Bertrand Fonck (dir.)
- Représenter le Roi ou la Nation ?
Les parlementaires dans la diplomatie
anglaise (1660-1702)*
Stéphane Jettot
- C'est moy que je peins. Figures de soi à
l'automne de la Renaissance*
Marie-Clarté Lagrée
- La Faveur et la gloire. Le maréchal de
Bassompierre mémorialiste (1579-1646)*
Matthieu Lemoine (dir.)
- Les Maîtres du comptoir : Desgrand père
et fils. Réseaux du négoce et révolutions
commerciales (1720-1878)*
Jean-François Klein
- Les Habsbourg et l'argent*
Jean Bérenger
- Frontières religieuses
dans le monde moderne*
Francisco Bethencourt
& Denis Crouzet (dir.)
- La Politique de l'histoire en Italie.
Arts et pratiques du réemploi (XIV^e-XVII^e siècle)*
Caroline Callard, Élisabeth Crouzet-Pavan
& Alain Tallon (dir.)

Élisabeth Crouzet-Pavan,
Denis Crouzet & Philippe Desan (dir.)

Cités humanistes,
cités politiques
(1400-1600)



Ouvrage publié avec le concours du FIR de l'université Paris-Sorbonne,
du Centre Roland Mousnier (UMR 8596) et de l'université de Chicago à Paris
en association avec l'axe 3 du Labex EHNE
« L'humanisme européen ou la construction d'une Europe "pour soi",
entre affirmation et crise identitaires ».



Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université

ISBN de l'édition papier : 978-2-84050-927-1
© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2014

Maquette et réalisation : Compo Méca (64990 Mouguerre)
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren

Adaptation numérique : Emmanuel Marc Dubois / 3d2s (Issigeac/Paris)
© Sorbonne Université Presses, 2025

SUP
Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris

sup@sorbonne-universite.fr

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

Tél. (33) 01 53 10 57 60

TROISIÈME PARTIE

Cités divisées, cités reconstruites

DURÉE, STABILITÉ ET GRANDEUR URBAINE : DE LA CITÉ HUMANISTE À LA MÉTROPOLE MODERNE

Cornel Zwierlein

Nous nous intéresserons ici principalement au développement du concept moderne de la ville, de la Renaissance à l'époque moderne, du ^{xv}^e au ^{xvii}^e siècle, et en interrogerons les conditions d'apparition. Le rapport entre ces deux questions liées l'une à l'autre – ainsi qu'entre les réponses données – demeure à déterminer. Nous traiterons en premier lieu de la naissance du concept dans l'Italie de la Renaissance, puis nous procéderons par comparaison avec la situation contemporaine en Allemagne, avant de nous pencher sur le développement de l'idée métropolitaine, particulièrement au ^{xvii}^e siècle.

DISPOSITIONS FONDAMENTALES ET MATRICES D'INTERPRÉTATION DANS L'ITALIE DE LA RENAISSANCE

Au risque de proposer une interprétation aux traits un peu « burckhardtiens¹ », nous soutenons que l'on peut identifier une disposition cognitive particularisée dans l'Italie de la Renaissance, qui concerne les cités (comme d'autres entités) : une réflexivité et une capacité d'auto-perception et d'auto-interprétation d'ampleur nouvelle, qui se traduit par la présence d'un regard du « dehors² ». Il devient possible de penser la cité dans sa globalité comme un objet d'histoire et de planification dans le présent et dans le futur. La cité dans son immédiateté.

Dans le domaine des villes, cette disponibilité aux raisonnements totalisants est due (tout en étant simultanément produite par elle) à une combinaison (*conflatio*) entre les notions de république, d'État et de cité. Une *città* est une *respublica*, une *città* peut avoir un *stato* mais elle est aussi

¹ « *Einst hatten die italienischen Städte in höchstem Grade jene Kraft entwickelt, welche die Stadt zum Staate macht [...]* » (Jacob Burckhardt, *Die Kultur der Renaissance in Italien* [1869], Stuttgart, A. Kröner, 1988, p. 47).

² Voir Cornel Zwierlein, « Empirie et réflexivité dans la gouvernementalité machiavélienne du ^{xvi}^e siècle », dans Pascale Laborier, Frédéric Audren, Paolo Napoli et Jakob Vogel (dir.), *Les Sciences caméras. Activités pratiques et histoire des dispositifs publics*, Paris, PUF, 2011, p. 103-132.

parfois identifiée au *stato*³. Cette combinaison notionnelle est très importante et de grande portée, parce qu'ainsi toutes les matrices interprétatives de la politique antique peuvent être appliquées à la cité. Notamment la doctrine – ou, de manière moins structurée, le réseau flottant – des idées sur les « mutations » et « révolutions » des cités-États, dans une appréhension élargie, pouvait être pensée en relation avec les cités. Ainsi la stabilité – ou l'instabilité – d'une cité devenait un objet d'analyse de cas. Cette stabilité dépendait de la sécurité intérieure et extérieure – une notion plutôt moderne et non médiévale, fondée sur la perception externe de la cité-État et dans l'articulation à des frontières bien définies et tracées⁴. Tous ces éléments d'une matrice interprétative réflexive de la cité trouvaient leur expression dans la notion de « réputation » qu'il fallait bien soigner et cultiver. La « réputation » de la cité – comme aussi la réputation d'un prince – relevait de l'image produite à l'usage de l'extérieur et pouvait avoir une vie et un destin propres ; cité et réputation de la cité sont deux paramètres qui se trouvent réunis seulement dans la réflexivité politique.

Ces dispositions fondamentales semblent avoir été encore moins prégnantes au xv^e siècle. Dans un écrit comme la *Laudatio urbis florentinae* (1402/1404) de Leonardo Bruni, l'idéalisation de la cité parfaite est prédominante. La longue durée de la ville s'exprime dans sa généalogie romaine⁵. Une stabilité totale de sa constitution s'exprime dans l'idée directrice platonicienne de l'harmonie⁶. Tout se passe comme si – malgré les conflits incessants des cités-États dont celui qui oppose Florence et Milan autour de 1400 – aux xiv^e et xv^e siècles, les

3 Voir Elena Fasano Guarini, « Città e stato nella storiografia fiorentina del '500 », dans *Repubbliche e principi. Istituzioni e pratiche di potere nella Toscana granducale del '500-'600*, Bologna, Il Mulino, 2010, p. 91-120 ; Cornel Zwielerlein, « *Respublica (regnum, politeia)* », dans Francesco Ingravalle et Corrado Malandrino (dir.), *Il lessico della «Politica» di Johannes Althusius. L'arte della simbiosi santa, giusta, vantaggiosa e felice*, Firenze, Olschki, 2005, p. 277-293.

4 Voir Gerrit J. Schenk, « "Human Security" in the Renaissance? *Securitas*, Infrastructure, Collective Goods and Natural Hazards in Tuscany and the Upper Rhine Valley », dans Cornel Zwielerlein (dir.), *The Production of Human Security in Premodern and Contemporary History*, Köln, Zentrum für Historische Sozialforschung, 2010, p. 213-237.

5 « *O incredibile magnificentiam virtutemque civitatis ! O vere romanum genus stirpemque romuleam !* » (Leonardo Bruni, *Opere letterarie e politiche*, éd. Paolo Viti, Turino, Unione tipografico-editrice Torinese, 1996, p. 632).

6 « *Sed cum foris hec civitas admirabilis est, tum vero disciplina institutisque domesticis. Nusquam tantus ordo rerum, nusquam tanta elegantia, nusquam tanta concinnitas. Quemadmodum enim in cordis convenientia est, ad quam, cum intense fuerint, una ex diversis tonis fit armonia, qua nihil auribus iocundius est neque suavius, eodem modo hec prudentissima civitas ita omnes sui partes moderata est ut inde summa quedam rei publice sibi ipse consentanea resultet, que mentes atque oculos hominum sua convenientia delectet* » (*ibid.*).

villes sont encore appréhendées en stabilité permanente en ce qui concerne leur identité globale. Elles ne sont pas encore vues « du dehors » comme des éléments de planification et de manipulation extérieures. L'invasion française de 1494 (ou plutôt le changement de la perception du monde suite à la révolution des modes de communication qui se déroule alors) implique une dynamisation et une temporalisation des cadres de perception et d'analyse⁷. Dans une réflexion de portée d'abord militaire, Francesco Guicciardini jugea qu'avant 1494 il était « quasiment impossible que celui qui avait un État en vienne à le perdre » ; or, après 1494, les États se gagnent et se perdent beaucoup plus vite – et les cités et les États sont encore confus et combinés à cette époque⁸. Qui scrute les *Consulte e pratiche* de Florence, peut lire qu'il y est question de multiples « mutations d'État ». Ainsi le roi de France essaya « *col mezo di Piero de' Medici mutare questo Stato*⁹ » ; et les discussions s'attardent aussi pour savoir s'il faut « *mutare quello Reggimento* » de Sienne¹⁰.

Si nous comparons les lettres publiques écrites un siècle avant par le chancelier Salutati, une telle perception temporalisée du cours des choses n'est pas perceptible. Certes, l'humaniste déplore « *quanta pars Italie bellis ingruentibus annichiletur et ruat*¹¹ » et il s'étonne sur la mutabilité des choses en général, selon le plan divin¹². La fortune est évoquée à très peu de reprises¹³. Mais nous ne trouvons pas, dans l'analyse politique quotidienne,

7 Cornel Zwierlein, *Discurso und Lex Dei. Die Entstehung neuer Denkrähen und die Wahrnehmung der französischen Religionskriege in Italien und Deutschland*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2006, p. 227-242.

8 « *Innanzi al 1494 erano le guerre lunghe, le giornate non sanguinose, e modi dello espugnare terre lenti e difficili; e se bene erano già in uso le artiglierie, si maneggiavano con sì poca attitudine che non offendevano molto: in modo che, chi aveva uno stato, era quasi impossibile lo perdessi. Vennono e Franzesi in Italia e introdussono nelle guerre tanta vivezza: in modo che insino al' 21, perduta la campagna, era perduto lo stato. Primo el signor Prospero, cacciandosi a difesa di Milano, insegnò frustrare gli impeti degli esserciti, in modo che da questo essempla è tornata a chi è padrone degli stati la medesima sicurtà che era innanzi al '94, ma per diverse ragione: procedeva allora da non avere bene gli uomini l'arte de l'offendere, ora procede dall'aver bene l'arte del difendere* » (Francesco Guicciardini, *Ricordi*, éd. Giorgio Masi, Milano, Mursia, 1994, p. 81f).

9 Denis Fachard (dir.), *Consulte e pratiche della Repubblica Fiorentina, 1495-1497*, Genève, Droz, 2002, p. 67 (Giambattista de' Ridolfi, 27 novembre 1495).

10 *Ibid.*, p. 94.

11 Hermann Langkabel, *Die Staatsbriefe Coluccio Salutati. Untersuchungen zum Frühhumanismus in der Florentiner Staatskanzlei und Auswahl edition*, Köln/Wien, Böhlau, 1981, p. 153-157, ici p. 154 (Florence aux princes et rois d'Europe, 21 février 1377).

12 « *Tantarum ergo rerum motus, tam subitam potentie tante ruinam aspiciant populi, formident principes, timeant reges discantque non relinquere dominum deum suum et ab eo, qui regna constituit imperiaque et principes ordinavit, quicquid habent maiestatis, potentie vel honoris, humiliter recognoscant* » (*ibid.*, p. 182, Florence à Charles de Durazzo, 14 septembre 1381).

13 « *An aliquid non benignissime statuētis de hac quondam regina, que inter gloriosos sanguinis vestri titulos in muliebri sexu perpetuo numerabitur unicum virtutis exemplum, que paulo ante*

une perception des « mutations des républiques » ; il semble que, sur ce point, ni Aristote (ni encore Polybe, bien sûr), ni d'autres théoriciens de l'Antiquité n'ont été pris en compte et que le besoin n'intervenait pas pour exprimer une perception non encore temporalisée des choses politiques. La situation est très différente autour de 1500, et tout porte à croire que la réception – ou non – des auteurs de l'Antiquité a répondu à une demande spécifique de l'époque. Ainsi, les hommes de 1500 ont eu besoin de se référer à des matrices interprétatives des dangers du mouvement, ou du changement des unités politiques.

Déjà chez Savonarole, nous voyons cette perception du mouvement des choses, de la mutabilité des cités-États : ce que le dominicain voit disparaître autour de 1494, c'est la stabilité du gouvernement. La mesure par laquelle il juge la pertinence ou non des formes des républiques, c'est la « *diuturnità* », la durée des régimes¹⁴. Chez Machiavel, nous rencontrons peut-être les meilleurs traits d'une systématisation de cette perception : les problèmes de la sécurité d'une cité, sa durée, sa stabilité et ses forces sont étroitement liés. Déjà, au début des *Parole da dirle sopra la provisione del danaio*, se rencontre l'affirmation suivante :

*Tucte le città, le quali mai per alcun tempo si son governate [...] hanno auto per defensione loro le forze mescolate con la prudentia [...] Sono dunque queste due cose el nervo di tucte le signorie che furno o che saranno mai al mondo; et chi ha osservato le mutationi de' regni, le ruine delle provincie et delle città, non le ha vedute causare da altro che dal mancamento delle armi o del senno*¹⁵.

La question est celle du maintien de la cité dans sa constitution et sa force face aux menaces toujours présentes, à laquelle s'ajoute celle des réformes à conduire pour préserver toujours la « *fermezza et stabilità* » d'une telle cité¹⁶. Dans *Le Prince*, les cités apparaissent notamment sous l'angle du problème de la sécurité du souverain : s'il ne les détruit pas, il doit y habiter pour s'opposer aux rébellions potentielles. En fin de compte, les *Discorsi* constituent en grande partie une théorie des cités et de leur stabilisation. Ils s'ouvrent sur une typologie des modes de genèse des cités et, dès le premier discours, une interrogation

mira celebritate inter mundi principes refulgebat, que nunc instabili ictu fortune prostrata sui status et vite condicionem vide ex alterius arbitrio dependere ? » (ibid., p. 185, Florence demande à Charles de Durazzo de traiter la reine Jeanne de Naples avec grâce et clémence, 16 novembre 1381).

14 Girolamo Savonarola, *Trattato circa il reggimento e governo della città di Firenze*, premessa Luigi Firpo, Turino, Bottega d'Erasmus, 1963, p. 19, 31 et 36.

15 Niccolò Machiavelli, *Opere*, vol. 1, *I primi scritti politici*, éd. Corrado Vivanti, Turino, Einaudi/Gallimard, 1997, p. 12.

16 *Id.*, *De rebus pistoriensibus*, dans *Opere*, vol. 1, éd. cit., p. 10.

est sous-jacente : quelle serait la cité la plus durable¹⁷ ? Dans le deuxième discours, ce regard sur la durée est encore plus temporalisé : le succès de la Constitution de Sparte est mesuré par sa durée, huit cents ans¹⁸. Et le régime mixte de la République romaine est vu très positivement parce qu'elle a été la « plus stable¹⁹ ». Nous trouvons également chez Machiavel l'idée qu'une cité a une durée de vie plus longue qu'une principauté, parce qu'elle peut s'adapter plus facilement à la diversité des époques grâce à la pluralité de ses citoyens, alors qu'un prince ne peut jamais changer son *habitus*, son caractère²⁰. Pour sa part, Guicciardini porta une attention prépondérante à la « durabilité » des cités, de leurs régimes et aussi de la gestion des intérêts publics : le *Dialogo del reggimento di Firenze* débute sur des réflexions traditionnelles sur la meilleure forme de gouvernement, mais comporte aussi des réflexions nouvelles dans la mesure où le marqueur essentiel est celui, brut, de la durée de chaque chacune d'elle. L'éditeur Vittorio de Caprariis avait bien noté cette préoccupation de Guicciardini pour la « *durabilità*²¹ ». Autour de 1500, c'était notamment à Venise que l'on se référait, en raison notamment de sa longévité²².

Après ces auteurs florentins de la fin du xiv^e et du début du xv^e siècle, intervient plutôt un glissement de la perception de la mutabilité des choses des cités vers les règnes : le sujet des mutations n'est plus la cité mais l'État, ce qui serait la conséquence du processus de territorialisation des gouvernements en Italie, mais qui marquerait encore la transition du régime médiéval à l'époque moderne²³. Toutefois, si l'application de la thématique de la mutabilité des

17 *Id.*, *Discorsi sopra la prima deca di Tito Livio*, dans *Opere*, éd. cit., I, 1 ; voir C. Zwierlein, *Discorso und Lex Dei*, op. cit., p. 94-98.

18 Machiavelli, *Discorsi sopra la prima deca di Tito Livio*, dans *Opere*, éd. cit., I, 2, p. 203 et 206.

19 *Ibid.*, I, 2, p. 207.

20 « *Quinci nasce che una repubblica ha maggiore vita ed ha più lungamente buona fortuna che uno principato, perché la può meglio accomodarsi alla diversità de' temporali per la diversità de' cittadini che sono in quella, che non può uno principe. Perché un uomo che sia consueto a procedere in uno modo, non si muta mai, come è detto; e conviene di necessità che, quando e' si mutano i tempi disformi a quel suo modo, che rovini* » (*ibid.*, III, 9, p. 449).

21 Francesco Guicciardini, *Opere*, éd. Vittorio de Caprariis, Milano/Napoli, R. Ricciardi, 1961, p. 267, n. 1.

22 Voir toujours Felix Gilbert, « The Venetian Constitution in Florentine Political Thought », dans *History, Choice and Commitment*, Cambridge/London, Belknap Press of Harvard University Press, 1977, p. 179-214, ici p. 199.

23 Elena Fasano Guarini, « Declino e durata delle repubbliche e delle idee repubblicane nell'Italia del '500 », dans *Repubbliche e principi*, op. cit., p. 27-90, pour ce processus du point de vue de l'histoire des institutions. Pour la tradition du *topos* des mutations des règnes avant, chez et après Bodin, voir Margherita Isnardi Parente, « Les "metabolai politeion" revisités (Bodin, *République*, IV) », dans Georges Cesbron, Jean Foyer et Geneviève Rivoire (dir.), *Jean Bodin. Actes du colloque interdisciplinaire d'Angers, 24 au 27 mai 1984 Angers*, Presses de l'Université, 1985, vol. 1, p. 49-61 ; Diego Quagliani, /

régimes des cités est dominante, il faut en déduire que cette entité « cité » est devenue une donnée dont on peut disposer comme d'un jeton sur un tapis vert.

« Donques ie vous dis que tous ceux qui voudront ediffier citez nouuelles, doiuent sur toutes les premieres choses regarder de bien eslire la situation du lieu : D'autant que de cecy prouiennent souuent les felicitez, & infelicitez des villes ediffieez » – ainsi commencent, à propos de l'édification d'une nouvelle ville, les réflexions de Claudio Tolomei, humaniste siennois, qui opère durant un certain temps dans l'entourage de Jean du Bellay. Le problème est décliné en fonction des trois éléments – il faut des conditions favorables, de la terre, de l'air, de l'eau – qui sont combinés aux critères de la médecine galeno-hypocratique et à des réflexions proto-géopolitiques : « Parquoy i'estime celle sentence de Themistocles tres veritable, qui sera celui qui sera seigneur de la mer, se fera facilement seigneur de la terre²⁴ ». Au-delà des techniques permettant de dessiner les plans, il faut souligner que le regard sur les villes passe par l'essor d'une conceptualisation de leur gestion et de leur gouvernement. Ceci nous conduit à la question suivante : à partir de quel moment des métropoles étatiques – voire impériales – sont-elles pensées, planifiées, gouvernées ? Illustrons en premier lieu la spécificité de ces discours de planification des cités de la Renaissance par la prise en considération de la genèse, de l'essor et de la chute des cités.

limiti della sovranità. Il pensiero di Jean Bodin nella cultura politica e giuridica dell'età moderna, Padoue, CEDAM, 1992, p. 107-139 et 169-197 ; Marie-Dominique Couzinet, *Histoire et méthode à la Renaissance. Une lecture de la « Methodus ad facilem historiarum cognitionem » de Jean Bodin*, Paris, J. Vrin, 1996 ; C. Zwierlein, *Discurso und Lex Dei, op. cit.*, p. 79-86 ; Jochen Schlobach, *Zyklentheorie und Epochenmetaphorik. Studien zur bildlichen Sprache der Geschichtsreflexion in Frankreich von der Renaissance bis zur Frühaufklärung*, München, W. Fink, 1980 ; Wilhelm Kühlmann, *Gelehrtenrepublik und Fürstenstaat. Entwicklung und Kritik des deutschen Späthumanismus in der Literatur des Barockzeitalters*, Tübingen, Max Niemeyer, 1982, p. 43-66, 113 ; Lucia Bianchin, « Conversiones rerumpublicarum. Zum Geschichtsbild der barocken Staatslehre », dans *Machiavellismus in Deutschland - Chiffre von Kontingenz, Herrschaft und Empirismus in der Neuzeit*, éd. Cornel Zwierlein, Annette Meyer et Sven Martin Speek, München, R. Oldenbourg, 2010, p. 79-93. Si Yann Lignereux (*Lyon et le roi. De la « bonne ville » à l'absolutisme municipal [1594-1654]*, Seyssel, Champ Vallon, 2003, p. 130) se réfère à un texte comme Claude Duret, *Discours de la vérité des causes et effets des decadences, mutations, changements, conservations et ruines des Monarchies, Empires, Royaumes et Républiques* (Lyon, Benoît Rigaud, 1595), pour l'illustration du moment fondamental de changement dans la France à la fin des guerres des religion, il faut souligner que le texte se réfère seulement aux États et empires, et non aux cités comme Lyon elle-même.

24 Claudio Tolomei, *Les Épistres argentées, ou Recueil des principales lettres des sept livres de Messer Claude Tolomei* [éd. orig. ital. 1547], trad. fr. Pierre Vidal, Paris, N. Bonfons, 1572, f. 111v-120v (Claudio Tolomei à Gabriele Cesano, Rome, 20 juin 1544).

Un regard comparatif sur l'Allemagne peut aider à comprendre la spécificité du cadre de pensée de la Renaissance italienne et du raisonnement étatique dans l'Europe de l'Ouest.

En Allemagne, il n'y a pas de production de discours théorique sur la cité semblable à celui qui est à l'œuvre en Italie. En revanche, se déroulent des bouleversements des constitutions qui pourraient être décrits, dans le cadre de la pensée humaniste italienne, comme des « mutations des constitutions » : après la guerre de Smalkalde et après l'Intérim (1547), Charles V met en œuvre toute une entreprise de réforme et de restructuration des villes du Sud-Ouest. En bref, la constitution fondée sur les corporations (*Zunftverfassung*) était dissoute en faveur d'une constitution plus aristocratique basée sur le patriciat. Nous nous situons ici une quinzaine d'années après que Charles Quint a transformé la cité de Florence en un État ducal et une trentaine d'années après la révolte des *comuneros* de Castille²⁵. L'empereur restructure tout le réseau des cités impériales le plus dense d'Allemagne : vingt-sept villes dans le Sud-Ouest de l'Allemagne, de 1548 à 1556, dont notamment Augsbourg et Ulm. Le modèle pour le nouvel ordre fut la constitution de la ville de Nuremberg. Pour l'Ancien Régime, ce fut une transformation durable. En témoignent les recherches anciennes d'Eberhard Naujoks sur ce grand changement des constitutions municipales²⁶. Si une réflexion plus générale sur la constitutionnalité des cités existait, on s'attendrait à la rencontrer dans ces textes. Mais ce n'est pas le cas. Les documents sont purement pragmatiques. Leur textualité ne sort jamais des cadres de la normativité médiévale de l'Empire et du langage des coutumes. Ils ne comportent aucun signe d'une auto-perception globale des villes d'elles-mêmes et ne suggèrent pas plus des influences de la théorisation politique de l'Antiquité. Les mémoires qui ont été publiés par Eberhard Naujoks traitent de la composition des conseils, des modalités de l'élection, des mesures et des démarches administratives qui font partie de la

25 Voir Aurelio Espinosa, *The Empire of the Cities : Emperor Charles V, the Comunero Revolt, and the Transformation of the Spanish System*, Leyde/Boston, Brill, 2009.

26 Eberhard Naujoks, *Kaiser Karl V. und die Zunftverfassung: ausgewählte Aktenstücke zu den Verfassungsänderungen in den oberdeutschen Reichsstädten (1547-1556)*, Stuttgart, W. Kohlhammer, 1985 ; *id.*, *Obrigkeitsgedanke, Zunftverfassung und Reformation: Studien zur Verfassungsgeschichte von Ulm, Esslingen und Schwäbisch Gmünd*, Stuttgart, W. Kohlhammer, 1958 ; pour l'introduction à l'histoire des villes en Allemagne en général, voir Heinz Schilling, *Die Stadt in der frühen Neuzeit*, München, R. Oldenbourg, 1993 ; Ulrich Rosseaux, *Städte in der Frühen Neuzeit*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2006.

vie quotidienne de la cité, de la relation entre le conseil et les corporations, etc. L'historien ne saisit aucun regard « du dehors » grâce auquel les villes se nommeraient objets d'une planification englobante – et ceci pas même dans les sources de l'administration de Charles V. La raison tiendrait dans l'absence d'un développement antérieur d'un humanisme civique et municipal comparable à celui que connut l'Italie ; en outre les cités étaient vues et se voyaient elles-mêmes comme membres d'une unité collective plus vaste qu'elles-mêmes : l'Empire. Malgré les mythologies fondatrices des cités qui, sur le modèle de Florence, s'efforçaient d'établir une relation avec le passé impérial romain, l'empereur – et donc l'Empire – était appréhendé plutôt comme un acteur politique parmi d'autres et pas comme le chef d'une structure gouvernementale territorialement englobante. Il faudrait y voir l'effet de la différence importante entre les appartenances à l'Empire romain du Nord des Alpes et celles du Sud : certes, les territoires du Nord de l'Italie étaient aussi des fiefs de l'Empereur (et plus tard au xvi^e siècle ce statut de Florence et de la Toscane était revendiqué de nouveau), mais ils n'appartenaient pas au système de l'Empire dans ses aspects institutionnels. Seul le duché de Savoie faisait exception, mais les territoires italiens n'avaient ni siège ni voix dans les diètes impériales, par exemple. Il s'agit de la différence entre *regnum italicum* et *regnum teutonicum*. Même si le processus d'institutionnalisation de l'Empire était engagé simultanément aux guerres d'Italie, l'écart entre les deux aires Nord/Sud était déjà pleinement établi dans les cadres de perception, autour de 1500.

Nous ne rencontrons pas de changements des constitutions municipales de la même ampleur que celle qui s'opère dans le Sud-Ouest de l'Allemagne en 1547-1556, en Italie ni ailleurs en Europe, et au cours des xv^e et xvi^e siècles l'empereur échoue à imposer une telle normalisation²⁷. Si l'on pense à tous les mémoires, avis et textes écrits par des politiques italiens pendant la période de la réorganisation de Florence entre 1513 et 1530 – voir Albertini et Viroli²⁸, qui ont démontré toute la finesse du langage politique humaniste florentin de cette époque ainsi que la réception des principes machiavéliens –, on ne peut que constater la grande différence culturelle et cognitive qui était alors en jeu.

La rareté ou quasi non-existence des textes de théorie constitutionnelle (nous ne nous référons pas aux *laude/Städteelobe*)²⁹ en Allemagne concernant les cités

²⁷ Quelques-unes des réformes n'ont certes pas rencontré un grand succès sur le long terme.

²⁸ Rudolf von Albertini, *Das florentinische Staatsbewusstsein im Übergang von der Republik zum Prinzipat*, Bern, Francke, 1955 ; Maurizio Viroli, *From Politics to Reason of State. The Acquisition and Transformation of the Language of Politics, 1250-1600*, Cambridge/New York, Cambridge University Press, 1992.

²⁹ Voir Carla Meyer, *Die Stadt als Thema. Nürnbergs Entdeckung in Texten um 1500*, Ostfildern, Thorbecke, 2009.

de cette époque trouve son exception dans une description de la constitution de Nuremberg par Christoph Scheurl, un des personnages les plus importants dans l'histoire politique et religieuse de cette ville. Il s'agit d'une épître datée du 15 décembre 1516, envoyée au provincial de l'ordre des Augustins, qui contient une description détaillée du conseil de la cité, des modalités de son élection, des offices majeurs et de leurs rémunérations³⁰. Scheurl était un humaniste de renommée³¹ mais il se borne dans ce texte à une description purement factuelle du nombre des conseillers, de leurs compétences, etc. ; le lecteur ne rencontre pas de traces des cadres interprétatifs du savoir constitutionnel politique de l'Antiquité (différenciation entre régimes démocratiques, aristocratiques, monarchiques ou catégorisation des divers modèles des cités antiques). Il n'y a pas non plus de signes de réception des schémas aristotéliens ou de termes suggérant le problème de l'instabilité et du mouvement des gouvernements et des constitutions d'une cité. Cette épître-traité sur la constitution nurembergeoise circulait en versions manuscrites latine et allemande (mais il y a plus de références allemandes que latines). Il est significatif que ce document ait ensuite été traduit en italien par les soins de l'Académie vénitienne de Badoer, puis diffusé dans le recueil de Francesco Sansovino, *Del governo e dell'amministrazione di diversi regni libri XXII*, et qu'il y figure comme le seul texte traitant d'une cité allemande³².

Quand, vers la fin du xvi^e siècle, sont identifiables de nouvelles œuvres politiques dans le monde germanique, elles s'inscrivent dans le genre des traités *Politica* qui visent l'enseignement universitaire, et qui se présentent comme

30 « *Ein epistel oder zugesante schrift zweier hochgelarten eherwirdigen herrn, einer der heiligen schrift und provintial des ordens sant Augustins, der ander beder rechten doctorn: von polliceischer ordnung und gutem regiment der loblichen stat Nurmberg, gethailt in sechs und zwaintzig capitel* », dans *Die Chroniken der fränkischen Städte*, Nürnberg, Bd. V, Göttingen, 1961, p. 785-804.

31 Voir seulement Wilhelm Graf, *Christoph Scheurl von Nürnberg* [éd. orig. Leipzig/Berlin, Teubner, 1930], Hildesheim, Gerstenberg, 1972 ; Bettina Wagner, « Nürnberger Büchersammler um 1500: Inkunabeln aus dem Besitz von Christoph Scheurl und einigen seiner Zeitgenossen in Oxforde Bibliotheken », *Mitteilungen des Vereins für Geschichte der Stadt Nürnberg*, n° 82, 1995, p. 69-87 ; Dieter Mertens, « *Laudes Germaniae* in Bologna und Wittenberg: Zu Christoph Scheurls, "Libellus de laudibus Germaniae et Ducum Saxoniae" 1506 und 1508 », dans Fabio Forner, Carla Maria Monti et Paul Gerhard Schmidt (dir.), *Margarita amicorum. Studi di cultura europea per Agostino Sottili*, Milano, V & P, 2005, p. 717-731 ; Christian Kuhn, « Les fondations pieuses dans la représentation historique. L'exemple du "Grand livre des Tucher" de Nuremberg – 1590 », *Histoire urbaine*, n° 27, 1/2010, p. 59-74.

32 *I dieci circoli dell'Imperio [...]*, éd. Valerio Faenzi, [Venice], Nell'Academia Venetiana, 1558, f. 26r-35r, « Descrittione della repubblica di Norimberga » ; Francesco Sansovino, *Del governo et amministrazione di diversi regni libri XXII*, Venezia, 1583, p. 178-183. Sur Sansovino, voir Elena Bonora, *Ricerche su Francesco Sansovino. Imprenditore librario e letterato*, Venezia, Istituto veneto di scienze, lettere ed arti, 1994.

un hybride entre le droit coutumier d'Empire, le droit romain et les langages politiques italien et français. L'important est que ces ouvrages recèlent aussi des chapitres sur les villes. Mais souvent, précisément à propos de la question du mouvement et de la mutabilité des unités urbaines, il s'agit d'une paraphrase de la théorisation italienne, effectuée à partir notamment du traité *Della causa delle grandezze delle città* de Botero et du *De incrementis [...] urbium* d'un italien alors au service de Bâle et du Palatinat, Ippolito de Colli³³. Althusius procède de la sorte dans sa *Politique*, avec le chapitre sur les cités qui se nourrit complètement des citations du droit romain, de la *Politique* d'Aristote et de la Bible pour tout ce qui touche aux généralités de la constitution urbaine ; mais quand, dans les derniers paragraphes de ce chapitre, il traite du problème de l'agrandissement des cités et donc de ce qui concerne la malléabilité de l'unité de la ville entière, il souligne: « *Urbes autem extruuntur, et incrementa recipiunt varias ob causas, quarum praecipuae sunt sequentes, quas ex Botero et Hippolyto referam*³⁴ ».

L'ESSOR DE LA MÉTROPOLE

Nous avons précédemment évalué comment la cité (comme unité cohérente) devient une entité d'observation et de planification particularisée. Il nous faut désormais considérer comment, durant le passage de la Renaissance au xvii^e siècle, ces villes et cités se sont inscrites dans une unité qui leur est supérieure, l'État. Ce processus d'incorporation se réalise à travers une hiérarchisation des villes : l'État moderne exige d'abord une capitale fixe, une métropole, puis des centres-villes régionaux, enfin le reste des villes. Mais quand et comment se développent une conception et des modélisation de ce qu'est une métropole ? C'est lentement que se perd l'application ancienne à une ville épiscopale ou patriarcale. Certes, au Moyen Âge déjà nous observons parfois l'utilisation du terme *metropolis* pour désigner le centre d'une région sans connotation de siège épiscopal³⁵. Mais avant 1600, le terme n'est pas utilisé hors

33 Giovanni Botero, *Delle cause della grandezza delle città* [1588], Venezia, appresso N. Misserini, 1606 ; Hippolyti a Collibvs: *Incrementa Urbium sive De Causis Magnitudinis Urbium* [1600], Francofurti, Seiler, 1671. Sur Botero, voir Romain Descendre, *L'État du monde. Giovanni Botero entre raison d'État et géopolitique*, Genève, Droz, 2009 ; pour Colli, voir Cornel Zwielerlein, « Heidelberg und "der Westen" um 1600 », dans Christoph Strohm, Joseph S. Freedman et Herman J. Selderhuis (dir.), *Philosophie, Jurisprudenz und Theologie in Heidelberg an der Wende vom 16. zum 17. Jahrhundert*, Tübingen, Mohr Siebeck, 2006, p. 27-92.

34 Johannes Althusius, *Politica methodice digesta...* [1603], Herbornae Nassoviorum, 1614, chap. V, n. 70 sq.

35 Harm von Seggern traite longuement du fait que « *metropolis + regionis* » est déjà utilisé dans une proto-encyclopédie du début du xiii^e siècle : H. von Seggern, « Gab es ein Hauptstadtbewusstsein im Hochmittelalter? Eine Beobachtung zu *metropolis* bei Bartholomäus Anglicus », *Jahrbuch für Regionalgeschichte*, n° 26, 2008, p. 15-35.

des réseaux sémantiques antiques des « villes-mères » des colonies ou des sièges d'un archevêque. Pourtant, et malgré les efforts entrepris, notre connaissance sur le développement du concept et de la perception des métropoles reste restreinte : si l'on lit et cite Giovanni Botero dans son traité sur les « *cause della grandezza delle città* » de 1598 dans cette optique, il faut toujours rappeler que ce texte ne traite pas explicitement des « métropoles » mais des cités en général³⁶. En revanche, le terme *métropole* connaît son essor bien avant le fameux traité – cité par Michel Foucault – d'Alexandre Lemaître, huguenot exilé en Prusse, qui date de 1682 : nous voyons donc les théorisations politiques italienne et allemande, autour de 1600, refléter toujours de très près la pratique générant un vrai discours métropolitain.

Chez Bonifazio Vannozzi, auteur politique du début du XVII^e siècle, nous lisons en 1609/1610 :

Afin que nous puissions donner le nom et le titre de « métropole » à une ville, il faut, parmi d'autres conditions nécessaires, les deux suivantes : que le chef d'État y réside et qu'il y ait une monnaie où on fait des coins. Le prince qui élit comme capitale ou métropole de son État une cité petite, d'une petite population, commet des erreurs. Car la métropole doit être grande, riche, peuplée et pleine des bons arts et métiers et d'un tel caractère que toutes les autres cités n'ont pas honte de l'avoir comme tête. La cité métropole doit être seulement une, car ainsi l'État reste plus fortement uni. Là où il y a plusieurs métropoles, l'État sera déchiré. Chaque métropole doit remplir les trois conditions suivantes : elle doit être pieuse et religieuse ; elle doit avoir la décision ultime dans toutes les affaires d'État ; elle doit être faite ainsi que la personne du prince y peut résider avec majesté. Jérusalem et Rome avaient ce caractère³⁷.

36 Jean-Marie Le Gall, « Introduction », dans J.-M. Le Gall (dir.), *Capitales de la Renaissance*, Rennes, PUR, 2011, p. 7-17 ; Peter Clark et Bernard Lepetit (dir.), *Capital Cities in their Hinterlands in Early Modern Europe*, Aldershot/Brookfield, Scolar Press/Ashgate, 1996.

37 « *Per dar nome, e titolo di Metropoli à vna Città, trà gli altri requisiti, che vi si ricercano, vi son questi due; che in essa risegga il capo; & che vi si batta, e cugini moneta* » (Bonifazio Vannozzi, *Della svppellettile degli avvertimenti politici, morali, et christiani*, Bologna, Rossi, 1609-1610, vol. 2, n° 2431, [p. 751]) ; « *Ma peggio farebbe quell Prencipe, che eleggesse per capo, & per Metropoli del suo Stato vna Città piccolo, di poca gente; douendo la Metropoli esser grande, popolata, ricca, nobile, piena di buone arti; & in somma tale, che l'altre Città non habbiano à vergognarsi d'hauerla per capo* » (n° 7033, [p. 625]) ; « *Hauendo noi detto poco addietro, che la Città Metropoli dello stato, dee esser cospicua, & insigne, hora diciamo di più, ch'ella dee essere vna sola; perche così lo stato riman più vnito: doue più Metropoli lo disuniscono* » (n° 7041, [p. 626]) ; « *Ogni Metropoli dourebbe hauer queste tre conditioni: Esser pia & religiosissima. Hauer la decision vltima di tutte le cause del resto dello stato; ed'esser tale doue la persona del Prencipe possa risedere con Maestà: tali furono Ierusalemme in Giudea, & Roma in Italia* » (n° 8056, [p. 647]).

Cette définition souligne que les cités sont désormais perçues et classifiées non pas comme des entités autarciques, mais vivant en relation symbiotique avec « leur » État. Nous sommes donc confrontés à une perception hiérarchisée et spatialisée de l'État et de ses cités, la métropole remplissant la fonction de première cité. De même que Vannozzi, l'auteur calviniste le plus important de traités politiques en Allemagne, Johannes Althusius donne aussi au début du XVII^e siècle une définition assez détaillée de la métropole dont nous citerons ici seulement quelques extraits :

On nomme cette ville « métropole » qui est mère des autres et d'où sortaient ces autres villes comme *colonies*, mais aussi cette ville qui excelle parmi les autres cités et qui est regardée comme une mère et les gouverne et défend comme ses enfants. Une métropole est donc pour nous une cité grande et peuplée et la tête des autres villes. Toutes les autres cités grandes et petites de l'Empire s'orientent selon son exemple à cause de sa grandeur, du nombre de sa population, de sa situation, de ses propriétés comme garde de la religion et de la justice. Il est plus sage d'ériger la métropole royale au centre d'une région ou d'un royaume qu'à un autre lieu afin que le magistrat soit mieux accessible de toutes les directions, à moins que la nature favorise la défense dans un lieu près de la frontière³⁸.

Parmi beaucoup d'autres éléments que nous ne pouvons pas indiquer ici, la définition d'Althusius intègre la relation entre cités « mères » et cités « filles », entre colonie et métropole, dans la perspective de l'exemplarité de la métropole. La perception spatiale est très explicite, car la définition de la métropole est articulée à la centralité géographique qui en détermine l'accessibilité. Quand nous combinons les critères discursifs de la métropolitité qu'exposent les traités politiques autour de 1600 en Europe, nous parvenons à la liste suivante :

- siège honorable du chef d'État ;
- lieu de la monnaie ;
- richesse de population ;
- grandeur ;

38 « *Metropolis dicitur, quae est mater reliquarum, ex qua illae, ut coloniae, sunt deductae, vel quae praecipua est inter alias civitates, a quibus observatur, tanquam mater, et a qua aliae, tanquam filiae, reguntur et defenduntur. Est ergo hic nobis metropolis civitas magna, populosa: Judic. cap. 1. 27. 28. ubi Pet. Martyr. 2. Sam. cap. 20. 19. Nehemiae cap. 7. 3. cap. 13. 19. caput reliquarum civitatum, Esaiae cap. 7. 8. 9. Num. cap. 21. 25. 32. ubi in Hebraeo oppida dicuntur filiae, Judic. cap. 11. 26. 27. 1. Chronic. cap. 5. 16. 2. Chron. cap. 13. 19. 20. et cap. 28. 18. 19. 20. ad cujus exemplum caeterae civitates et oppida regni sese conformant ob ejusdem amplitudinem, frequentiam, sedem, officinam et domicilium religionis et justitiae [...]. Ejusmodi regia metropolis consultius constituitur in media regione seu regno, ut facilis undique sit ad magistratum accessio, quam alio in loco, nisi ad fines natura loci munitionem juvet* » (J. Althusius, *Politica methodice digesta...*, op. cit., chap. VI, n. 6-11).

- richesse des arts et métiers ;
- piété, religion digne ;
- siège du tribunal le plus élevé hiérarchiquement ;
- dernière décision dans toutes les affaires d'État ;
- seulement une métropole par État ;
- pas d'armement des habitants de la métropole (défense face aux révoltes contre le chef d'État) ;
- cité-mère des colonies et des cités-filles qui en dépendent en l'imitant ;
- fortification ;
- centralité dans l'espace de l'État, avec surtout une distance égale de toutes les frontières ;
- sûreté de la métropole³⁹.

Si nous comparons ces critères tirés des traités politiques autour de 1600 avec un catalogue des critères que Maria Bogucka donnait en 1995 pour la définition rétrospective de la métropolité médiévale, nous sommes étonnés par les similitudes⁴⁰ :

- grande taille de la cité ;
- grande dimension de son hinterland ;
- accès facile ;
- grande force d'attraction dans les domaines de la démographie, de l'économie, de la culture, et de la politique ;
- grand rayonnement et domination dans ces domaines ;
- grande multifonctionnalité ;
- façon de vivre spéciale, marquée par les contradictions et les contrastes (urbanité).

Notons toutefois que le critère de l'urbanité – et donc de la pluralité ethnique et culturelle –, qui se trouve très souvent évoqué dans la recherche historique sur les métropoles de la modernité, n'apparaît pas encore chez les théoriciens politiques autour de 1600 : la diversité culturelle est encore vue communément comme un fait négatif. Pourtant, quelques décennies plus tard, dans le traité d'Alexandre Lemaître, un chapitre spécifique est consacré à la nécessité de la

39 Au-delà des traités de Vannozzi et d'Althusius, on peut trouver ces indications sur les métropoles chez Traiano Boccalini, *Comentarii sopra Cornelio Tacito, come sono stati lasciati dall'autore* [écrits avant 1613], Cosmopoli, Della Piazza, 1677, p. 229.

40 Maria Bogucka, « Krakau – Warschau – Danzig. Funktionen und Wandel von Metropolen 1450-1650 », dans Evamaria Engel, Karen Lambrecht et Hanna Nogosseck (dir.), *Metropolen im Wandel: Zentralität in Ostmitteleuropa an der Wende vom Mittelalter zur Neuzeit*, Berlin, Akademie Verlag, 1995, p. 71-91.

« liberté de conscience » dans une métropole, en référence à Amsterdam où les réformés et les catholiques sont réputés vivre paisiblement ensemble⁴¹.

Du point de vue des Anglais, à la fin du xvii^e siècle la cité de Londres réédifiée après le grand incendie s'impose comme la métropole du continent :

For the Metropolis is the heart of a Nation, through which the Trade and Commodities of it circulate, like the blood through the heart, which by its motion giveth life and growth to the rest of the Body; and if that declines, or be obstructed in its growth, the whole body falls into consumption: And it is the only symptome to know the health, and thriving of a Country by the inlarging of its Metropolis; for the chief City of every Nation in the world that flourisheth doth increase. [...] And if the City of London hath made such a Progress within this five and twenty years, as to have grown one third bigger, and become already the Metropolis of Europe, notwithstanding the Popular Error the Nation have been infected with, and the ill censures and discouragements the Builders have met with; had they been for this last hundred years encouraged by the Government, the City of London might probably have easily grown three times bigger than now it is⁴².

Un regard politico-économique⁴³ et populationniste fait désormais des grandes métropoles des nations (et pas seulement des « États ») un objet privilégié d'analyse, sous l'angle du phénomène de concentration des forces. L'historiographie sur les cités et les métropoles en Angleterre, notamment sur Londres, est certes très abondante⁴⁴, mais les études sur l'auto-perception des contemporains du fait de la « métropolitée », ainsi que sur la conceptualisation et la théorisation métropolitaines sont rares. La citation de Barbon montre comment les métaphores médicales de la circulation du sang (Gabriel Harvey) ont été adoptées afin de caractériser la métropole londonienne ; le savoir populationniste et statistique florissant à Londres (John Graunt, Barbon) est alors appliqué à l'analyse de la cité, ce qui semble nous entraîner loin de la cité

41 Alexandre Lemaître, *La Métropolitée, ou de l'Établissement des villes capitales, de leur utilité passive et active*, Amsterdam, B. Boekholt pour J. Van Gorp, 1682, chap. LV, « Que le commerce veut la liberté de conscience », p. 170-176.

42 Nicholas Barbon, *An Apology of the Builder, or, A discourse shewing the Cause and Effects of the Increase of Building*, London, Cave Pullen, 1685, p. 30 sq., 36 sq.

43 Barbon n'est pas mercantiliste mais il soutient déjà une théorie de progrès économique.

44 Voir Elizabeth McKellar, *The Birth of Modern London. The Development and Design of the City, 1660-1720*, Manchester/New York, Manchester University Press, 1999 (avec quelques citations sur la notion de la métropole de Barbon jusqu'au xviii^e siècle) ; Peter Clark et Raymond Gillespie (dir.), *Two Capitals. London and Dublin 1500-1840*, Oxford, Oxford University Press, 2001 ; Peter Borsay, « Pouvoir et culture au sein de la métropole des Lumières. Les îles britanniques, 1660-1800 », *Histoire urbaine*, n° 12, 1/2005, p. 117-144 ; Cornel Zwiwerlein, *Der gezähmte Prometheus. Feuer und Sicherheit zwischen Früher Neuzeit und Moderne*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2011, p. 200-222.

humaniste envisagée au début de notre étude. Mais il y a une continuité visible entre la première conception de la cité comme objet de planification autour de 1500 en Italie et le processus d'encadrement de la ville au sein de l'État, de hiérarchisation des types différents des villes et d'essor de la métropole (ou mieux encore : de la « métropolité »).

La cité humaniste se distingue de la cité médiévale avant tout par le degré de la réflexivité par le biais duquel ses habitants et ses dirigeants la conceptualisent. La cité humaniste est une entité mi-État, mi-ville. Elle est considérée en tant que l'unité d'une certaine temporalité, objet d'analyse et de planification. Elle prépare – en bonne partie inconsciemment – la cité dans l'État(-nation) sous l'effet d'une réflexivité analytique relevant d'une verticalité du regard, ou encore d'un survol de la cité perçue comme enracinée dans un territoire et dans un réseau de rapports de forces entre les villes et entre les États. Ce regard « en surplomb » sur la cité fonctionne aussi dans l'Allemagne de l'époque absolutiste ; auparavant, au xvi^e siècle, les grandes villes font toujours partie de l'Empire qui est un système d'englobement. Si on peut observer des restructurations administratives majeures sous Charles V dans tout le Sud-Ouest, il n'en reste pas moins que le développement du regard analytique sur les cités a eu pour conséquence l'essor de la métropole comme cité humaniste de deuxième degré, la cité des cités au sein de la nouvelle hiérarchie de l'État-nation mais aussi des empires.

ORIENTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

- BARON, Hans, *The Crisis of the Early Italian Renaissance: Civic Humanism and Republican Liberty in an Age of Classicism and Tyranny*, Princeton, Princeton University Press, 1955.
- , *In Search of Florentine Civic Humanism: Essays on the Transition from Medieval to Modern Thought*, Princeton, Princeton University Press, 1988.
- BARRAL-BARON, Marie, « Du rêve à l'enfer : Érasme et Bâle », dans Francine-Dominique Liechtenhan (dir.), *Histoire, écologie et anthropologie. Trois générations face à l'œuvre d'Emmanuel Le Roy Ladurie*, Paris, PUPS, 2011, p. 117-135.
- BENEDICT, Philip (dir.), *Cities and Social Change in Early Modern France*, London, Unwin Hyman, 1989.
- BERCHTOLD, Alfred, *Bâle et l'Europe. Une histoire culturelle*, Lausanne, Payot, 1990.
- BERENGO, Marino, *L'Europa delle città. Il volto della società urbana europea tra Medio Evo ed Età moderna*, Turino, Einaudi, 1999.
- BERTRAND, Gilles, et TADDEI, Ilaria (dir.), *Le Destin des rituels. Faire corps dans l'espace urbain, Italie-France-Allemagne / Il destino dei rituali. «Faire corps» nello spazio urbano, Italia-Francia-Germania*, Rome, École française de Rome, 2008.
- BOONE, Marc, *À la recherche d'une modernité civique. La société urbaine des anciens Pays-Bas au bas Moyen Âge*, Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles, 2010.
- BOONE, Marc, et PRAK, Maarten (dir.), *Statuts individuels, statuts corporatifs et statuts judiciaires dans les villes européennes (Moyen Âge et Temps modernes)*, Louvain, Garant, 1996.
- BOUTIER, Jean, LANDI, Sandro, et ROUCHON, Olivier (dir.), *Florence et la Toscane, XIV^e-XIX^e siècle. Les dynamiques d'un État italien*, Rennes, PUR, 2004.
- BRABANT, Margaret (dir.), *Politics, Gender, and Genre: The Political Thought of Christine de Pizan*, Boulder, Westview Press, 1992.
- BRYANT, Lawrence M., *The King and the City in the Parisian Royal Entry Ceremony: Politics, Ritual, and Art in the Renaissance*, Genève, Droz, 1986.
- BULST, Neithard, et GENET, Jean-Philippe (dir.), *La Ville, la bourgeoisie et la genèse de l'État moderne (XIV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, CNRS Éditions, 1988.
- CHAIX, Géraud (dir.), *La Ville à la Renaissance. Espaces, représentations, pouvoirs*, Paris, H. Champion, 2008.
- CHEVALIER, Bernard, *Les Bonnes Villes, l'État et la société dans la France de la fin du XV^e siècle*, Orléans, Paradigme, 1995.

- CHIABÒ, Maria, D'ALESSANDRO, Giusi, PIACENTINI, Paola, et CONCETTA, Ranieri (dir.), *Alle origini della nuova Roma: Martino V (1417-1431). Atti del convegno (Roma 2-5 marzo 1992)*, Rome, Istituto storico italiano per il Medio Evo, 1992.
- CLARK, Peter, et LEPETIT, Bernard (dir.), *Capital Cities in their Hinterlands in Early Modern Europe*, Aldershot/Brookfield, Scolar Press/Ashgate, 1996.
- COCULA, Anne-Marie, *Montaigne, maire de Bordeaux*, Bordeaux, L'horizon chimérique, 1992.
- COOPER, Richard, « Poetry in Ruins: The Literary Context of du Bellay's Cycles on Rome », *Renaissance Studies*, vol. 3, n° 2, 1989, p. 156-166.
- COSTE, Laurent, « Les jurats de Bordeaux et Montaigne (1581-1585) », *Nouveau Bulletin de la Société internationale des amis de Montaigne*, 2008, p. 301-323.
- , *Messieurs de Bordeaux. Pouvoirs et hommes de pouvoirs à l'hôtel de ville (1548-1789)*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest/Centre aquitain d'histoire moderne et contemporaine, 2006.
- CROUZET-PAVAN, Élisabeth, *Venise, une invention de la ville (XIII^e-XV^e siècle)*, Seyssel, Champ Vallon, 1997.
- , *Les Villes vivantes. Italie, XIII^e-XV^e siècle*, Paris, Fayard, 2009.
- CROUZET-PAVAN, Élisabeth (dir.), *Pouvoir et édilité dans l'Italie communale et seigneuriale*, Rome, École française de Rome, 2003.
- CROUZET-PAVAN, Élisabeth, et LECUPPRE-DESJARDIN, Élodie (dir.), *Villes de Flandre et d'Italie (XIII^e-XV^e siècle). Les enseignements d'une comparaison*, Turnhout, Brepols, 2008.
- D'AMICO, John F., *Renaissance Humanism in Papal Rome: Humanists and Churchmen on the Eve of Reformation*, Baltimore/London, John Hopkins University Press, 1983.
- DANESI SQUARZINA, Silvia (dir.), *Roma, centro ideale della cultura dell'antico nei secoli XV e XVI: da Martino V al sacco di Roma 1417-1527*, Milano, Electa, 1989.
- DESCIMON, Robert, « Réseaux de famille, réseaux de pouvoir ? Les quarteniers de la ville de Paris et le contrôle du corps municipal dans le deuxième quart du XVI^e siècle », dans François-Joseph Ruggiu, Scarlett Beauvalet et Vincent Gourdon (dir.), *Liens sociaux et actes notariés dans le monde urbain en France et en Europe*, Paris, PUPS, 2004, p. 153-186.
- DIEFENDORF, Barbara B., *Paris City Councillors in the Sixteenth Century: The Politics of Patrimony*, Princeton, Princeton University Press, 1983.
- ENGEL, Evamaria, LAMBRECHT, Karen, et NOGOSSEK, Hanna (dir.), *Metropolen im Wandel: Zentralität in Ostmitteleuropa an der Wende vom Mittelalter zur Neuzeit*, Berlin, Akademie Verlag, 1995.
- ESPINOSA, Aurelio, *The Empire of the Cities: Emperor Charles V, the Comunero Revolt, and the Transformation of the Spanish System*, Leiden/Boston, Brill, 2009.
- FINLEY-CROSWHITE, S. Annette, *Henry IV and the Towns: The Pursuit of Legitimacy in French Urban Society, 1589-1610*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.
- FIORE, Francesco Paolo (dir.), *La Roma di Leon Battista Alberti. Umanisti, architetti e artisti alla scoperta dell'antico nella città del Quattrocento*, Milan, Skira, 2005.

- GENSINI, Sergio (dir.), *Roma capitale (1447-1527)*, San Miniato, Pacini, 1994.
- GILLI, Patrick, LE BLÉVEC, Daniel, et VERGER, Jacques (dir.), *Les Universités et la ville au Moyen Âge. Cohabitation et tension*, Leiden/Boston, Brill, 2007.
- GUGGISBERG, Hans R., *Basel in the Sixteenth Century: Aspects of the City Republic before, during and after the Reformation*, St. Louis, Center for Reformation Research, 1982.
- HANKINS, James (dir.), *Renaissance Civic Humanism: Reappraisals and Reflexions*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.
- LE GALL, Jean-Marie (dir.), *Les Capitales de la Renaissance*, Rennes, PUR, 2011.
- MAIRE VIGUEUR, Jean-Claude, *L'Autre Rome. Une histoire des Romains à l'époque communale (XII^e-XIV^e siècle)*, Paris, Tallandier, 2010.
- MAIRE VIGUEUR, Jean-Claude (dir.), *D'une ville à l'autre. Structures matérielles et organisation de l'espace dans les villes européennes, XIII^e-XVI^e siècle. Actes du colloque de Rome (1^{er}-4 décembre 1986)*, Rome, École française de Rome, 1989.
- McKELLAR, Elizabeth, *The Birth of Modern London: The Development and Design of the City, 1660-1720*, Manchester/New York, Manchester University Press, 1999.
- MUIR, Edward, *Civic Ritual in Renaissance Venice*, Princeton, Princeton University Press, 1981.
- NAGLE, Jean, « François I^{er} et la Nouvelle Rome (1528-1547) », dans Louis Bergeron (dir.), *Paris. Genèse d'un paysage*, Paris, Picard, 1989, p. 93-104.
- NAUWELAERTS, Marcel, « Érasme et Gand », *De Gulden Passer*, n° 47, 1969, p. 152-177.
- OERI, Hans Georg, « Erasmus und Basel », *Basler Stadtbuch*, n° 107, 1986, p. 156-157.
- RAMSEY, Paul A. (dir.), *Rome in the Renaissance. The City and the Myth*, Binghamton, Center for Medieval and Early Renaissance Studies, 1982.
- RANDALL, Michael, *The Gargantuan Polity: On the Individual and the Community in the French Renaissance*, Toronto, University of Toronto Press, 2008.
- RICHARDS, E. J., « Where are the Men in Christine de Pizan's *City of Ladies*? Architectural and Allegorical Structures in Christine de Pizan's *Livre de la Cité des Dames* », dans Renate Blumenfeld-Kosinski, Kevin Brownlee, Mary Speer et Lori Walters (dir.), *Translatio Studii. Essays by his Students in Honor of Karl D. Uitti for his Sixty-Fifth Birthday*, Amsterdam/Atlanta, Rodopi, 2000, p. 221-243.
- RODOCANACHI, Emmanuel, *Les Institutions communales de Rome sous la papauté*, Paris, Picard, 1901.
- ROSSEAUX, Ulrich, *Städte in der Frühen Neuzeit*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2006.
- SCHILLING, Heinz, *Die Stadt in der frühen Neuzeit*, München, R. Oldenbourg, 1993.
- SPERLING, Jutta, *Convents and the Body Politic in Late Renaissance Venice*, Chicago, University of Chicago Press, 1999.
- TREXLER, Richard C., *Public Life in Renaissance Florence*, New York, Academic Press, 1980.

TRINQUET, Roger, « Quand Montaigne défendait les privilèges des vins de Bordeaux », *Revue historique de Bordeaux*, nouvelle série, n° V, 1956, p. 263-266.

Index

A

Acciaiuoli, Donato 33, 45
 Accursius 144
 Aegidius, Petrus *voir* Gillis, Pieter
 Alberti, Leon Battista 123-124, 134, 184, 186
 Albertini, Rudolf 244
 Albizzi (famille) 36-37
 Albon, Jacques d' (maréchal de Saint-André) 75
 Alciat, André 143-152
 Alcuin 90, 215
 Alesme, Geoffroy d' 164, 167
 Althusius, Johannes 238, 246, 248-249
 Amalteo, Giovanni Battista 273
 Amboise, Georges d' 72, 165, 204, 263, 297
 Ambroise (saint) 273, 285-286
 Amerbach, Boniface 115-116, 121
 Ammonio, Andrea 114
 Andoins, Corisande d' 179
 Androuet du Cerceau, Jacques 226, 229, 232-235
 Aneau, Barthélemy 75, 141-143, 150, 152, 232
 Anjorant, Jean 67, 69
 Anjou, François d' 25, 27-28
 Anjou-Duras, Ladislas d' 130
 Antoniano, Silvio 273, 275
 Aragazzi, Bartolomeo 134
 Aristote 43, 92, 102, 111-113, 184, 240, 246, 275-276
 Arnolfo di Cambio 38
 Aubigné, Théodore Agrippa d' 221

Audebert, Germain 209, 213
 Audebert, Nicolas 203, 209, 213
 Augustin (saint) 43, 93-94, 153, 281
 Ausone 206-210, 217-219, 290, 296

B

Bade, Josse 67
 Badoer, Federico 245
 Barbon, Nicholas 250
 Barzizza, Gasparino 132
 Bascapè, Carlo 282, 286
 Bavière, Isabeau de 89, 91
 Bayguera, Bartolomeo 128-129, 131
 Béatrizet, Nicolas 234-235
 Beauregard, Thomas de 173
 Béda, Noël 117, 140
 Bellay, Guillaume du 187, 190
 Bellay, Jean du 181-199, 236, 242
 Bellay, Joachim du 56, 58, 193, 195-196, 205, 216, 225-226, 228-229
 Bellay, Marie du 186
 Bellay, Martin du 186, 190
 Belleforest, François de 212, 232
 Bellièvre, Pomponne de 83
 Bembo, Pietro 201
 Berland, Pey 300
 Bertrand, Nicolas 35, 231
 Bessarion, Basilus 113
 Biondo, Flavio 124
 Boccacini, Traiano 249
 Bodin, Jean 241-242
 Boèce 43
 Bogucka, Maria 249
 Boileau, Nicolas 204

- Bonaventure (saint) 80
 Bonfons, Nicolas 212, 242
 Boniface IX 129
 Boone, Cornelis 21
 Borromée, Charles 269-275, 277-288
 Borromée, Frédéric 288
 Boscoli, Pier Paolo 279
 Bossche (famille) 21
 Botero, Giovanni 246-247
 Bouchet, Jean 231
 Boulriers, François de 185, 194, 197-198
 Bourbon, Charles de 58, 189, 220
 Bourbon, Marie de 91
 Bourbon, Nicolas 213
 Boutray, Raoul 203-204
 Brach, Pierre de 205-208, 216-220, 296, 299
 Brantôme, Pierre de Bourdeille 159, 199
 Brie, Germain de 195
 Bruni, Leonardo 37, 43, 45, 126, 130-132, 135, 203, 238, 258
 Bruschi, Gaspar 210
 Buchanan, George 291-292, 294
 Budé, Catherine 69
 Budé, Dreux I (secrétaire du roi) 66-67
 Budé, Dreux II (trésorier et garde des chartes) 66-67
 Budé, Dreux III (avocat du roi aux Requêtes de l'Hôtel) 69
 Budé, Guillaume 47, 53-54, 61-70, 141, 144-147, 152, 212
 Budos, Raymond (jurat de Bordeaux) 175
 Buonaccorso da Montemagno 42, 44-45
 C _____
 Calvete de Estrella, Juan Cristobal 15
 Calvin, Jean 69, 110, 145
 Calvo, Marco Fabio 230, 235
 Camerarius, Joachim I^{er} 210
 Campanella, Tommaso 140-143, 150-152, 202
 Canisius, Pierre 110
 Capiton, Wolfgang Fabricius 115, 117
 Caprariis, Vittorio de 241
 Carrion, Louis 211
 Catherine de Médicis 57, 72, 81, 181-182, 186, 197
 Celtis, Conrad Pickel 203
 Cesano, Gabriele 132, 242
 Champier, Symphorien 231
 Chappuys, Gabriel 202
 Charlemagne 215-216
 Charles VI 89, 91, 100
 Charles VII 72, 219
 Charles VIII 65, 73, 187, 218
 Charles IX 59, 72, 76-77, 80, 86, 157, 164, 207, 232, 254, 264, 289, 296-297
 Charles le Téméraire 20-21, 23
 Charles Quint 19, 25-27, 113, 115, 243
 Chartier, Alain 101
 Chasseneux, Barthélemy de 145, 231
 Chastellain, Georges 21-22
 Chesneau, Nicolas 232
 Christian IV (roi du Danemark) 210
 Christine de Pizan 89-107
 Chrysoloras, Manuel 128, 137-138
 Chytraeus, Nathan 209-211, 213-214
 Ciceri, Francesco 276
 Cicéron 41, 43, 111, 203, 272, 274-276
 Claveau, Jean de 164, 175
 Clément VII 201
 Clément VIII 86
 Cock, Hieronymus 30, 226
 Cognet, Ange 212
 Col, Gontier 98
 Coligny, Gaspard de 263
 Colli, Ippolito de 246
 Colonna, Giovanni 127
 Cosme I 184, 197

Compans (capitaine) 265
 Corio, Giulio Cesare 285
 Corrozet, Gilles 212, 266
 Cottereau, Claude 193
 Cursol, Guillaume de 164
 Curtius, Robert 205

D

Darnal, Jean 160, 173
 Dati, Gregorio 39, 41, 45
 De Schryver, Corneille 17
 Démosthène 276
 Diane de Poitiers 75, 196
 Dioclétien 155, 195, 236
 Dolet, Étienne 193
 Donato, Pietro 132
 Doni, Antonfrancesco 202
 Drac, Adrien du 195
 Du Bellay *voir* Bellay
 Du Bourg, Anne 59
 Du Chesne, Léger 212
 Du Choul, Guillaume 225, 231-235
 Du Haillan, Bernard de Girard 208
 Du Mortier 58
 Du Pérac, Étienne 235-236
 Dumesnil, Baptiste 57
 Dunoyer, Pierre 173
 Dupérier, Pierre 164
 Duplessis, Bertrand 173
 Duplessis-Mornay, Philippe de 167, 179
 Duprat, Antoine 63, 204
 Durand, Jean-Étienne 232
 Durazzo, Charles de 239-240

E

Épictète 269, 272
 Érasme 16, 17, 109-122, 213, 291
 Errault, François 67
 Esprinchard, Jacques 214, 218-219
 Este, Hercule d' 185
 Este, Hippolyte d' 186, 191

Estienne, Charles 230-231
 Eugène IV 124
 Euripide 276
 Eymar, Joseph 172-173
 Eyquem, Pierre 163, 165

F

Faber, Johann 117
 Fabricius, Georg 209-210
 Farnèse, Alexandre 187, 190, 192
 Ferdinand I^{er} 117
 Fiano, Francesco da 126-127, 129
 Ficin, Marcile 110, 112
 Figliodone, Danese 283
 Filelfo, Francesco 33
 Foix, Germain-Gaston de 157
 Foix, Paul de 155
 Fonseca, Alphonse 120-121
 Forcatel, Étienne 232
 Fort, Mathelin 164
 Foucault, Michel 247
 François I^{er} 51, 53, 58, 61-63, 65-66, 140,
 188-190, 197, 204, 215, 230, 232, 255-256
 Frédéric II 57
 Froben, Johann 115, 120-121

G

Gaius Caesar 146
 Galesino, Pietro 270
 Galland, Pierre 215
 Galopin, Jean 164
 Ganay, Jean de 53
 Garnier, Robert 232
 Gémiste Pléthon, Georges 113
 Gerson, Jean 100-101
 Giese, Tiedmann 203
 Gilles de Rome 102
 Gillis, Pieter 17
 Giocondo, Giovanni da Verona 213
 Giovio, Paolo 188
 Giussani, Giovanni Pietro 271

Góis, Damião de 203
 Gontaud Biron, Arnaud de 159-160, 162, 175
 Gonzague, Gonzaga 201, 283
 Gottifredi, Bruto 182
 Gottifredi, Pompeo 182
 Gouvéa, André 291
 Graunt, John 250
 Grégoire XIII 201, 284-285, 287
 Grévin, Jacques 205, 228
 Grotius, Hugo 153
 Guadagni, Marino 134
 Gualterio, Sebastiano 196
 Guicciardini, Francesco 187, 239, 241
 Guillaume d'Orange 27
 Guise, Charles de 187-188, 193, 196
 Guise, Henri de 254
 Guyot, Claude 253, 263-264, 266

H _____
 Harvey, Gabriel 250
 Hédion, Caspar 117
 Heemskerck, Maarten van 30
 Heere, Lucas d' 27
 Henri II 47, 50, 54-59, 62, 71-73, 75-76, 166, 181-182, 186, 190, 192-193, 195, 198-199, 219, 225-226, 232, 293
 Henri III 83, 156-159, 161, 167, 172, 178, 202, 220-221
 Henri IV 64, 72, 77-78, 83-86, 219, 296
 Hentzner, Paul 214
 Hermogenianus 147
 Hessus, Helius Eobanus 203
 Hogenberg, Frans 28, 30
 Holbein, Hans 116
 Homère 256
 Hondt, Jean de 119-120
 Horace 209

I _____
 Innocent VII 125-126, 130, 134-135

Isocrate 274

J _____
 Jean III le Pieux 291
 Jean XXIII 128, 130, 133, 136
 Jean Chrysostome (saint) 274
 Jean de Hanville 205
 Jean de Meung 98
 Jeanne d'Arc 216
 Jeanne, reine de Naples 240
 Jérôme (saint) 43, 209
 Jules III 191, 230
 Jules César 137, 147, 182-183, 205, 259
 Julien 55-56
 Justinien I^{er} 43, 145-147
 Juvénal 204
 Juvenibus, Domenico de 182

K _____
 Keysere, Pieter de 18
 Knobelsdorf, Eustache von 203-204, 213, 215-216

L _____
 L'Advocat, Henry de 265
 La Boétie, Étienne de 156, 208, 217
 La Chassigne, Geoffroy de 51-52, 208, 220
 La Loupe, Vincent de 52
 La Planche, Louis Régnier de *voir* Régnier de la Planche, Louis
 Lafréry, Antoine 226-228, 234-236
 Lagebaston, Jacques Benoist de 159, 173, 208, 289-290, 295-296
 Langes, Jean de 173
 Lansac, Guy de 175
 Lapeyre, Jean de 164
 Laroque, Raymond de 164
 Laski, Johannes 116
 Latini, Brunetto 32
 Le Lieur, Germain 67

Le Lieur, Roberte 66, 69
 Le Maistre, Gilles 50, 54
 Le Picart (famille) 66-67, 70
 Le Prestre, Claude 265
 Le Sueur, Jean 263
 Lecoïnte, Antoine 67
 Lemaître, Alexandre 167, 247, 250
 Léon X 201, 230
 Léonard de Vinci 185
 L'Estoile, Pierre de 68, 220-221
 Lescalopier, Nicolas 54
 Lestonnac, Jeanne de 173
 Lestonnac, Richard de 173
 L'Hospital, Michel de 48, 58-59, 68-69,
 193, 195-196, 261, 266, 294
 Ligorio, Pirro 195-198, 230, 235
 Lipse, Juste 211
 Lonato, Pietro Antonio 284-285, 287
 Lorenzetti, Ambrogio 41
 Lorraine, Charles, cardinal de 253-254,
 258, 262-263, 265
 Loschi, Antonio 124, 126-127
 Louis II d'Anjou 130
 Louis IX 91
 Louis XIII 73
 Louis XIV 64
 Louis d'Orléans 194
 Loynes, François de 67
 Luc (saint) 113
 Lucien de Samosate 111, 202
 Lucrèce 272
 Lupset, Thomas 141, 152
 Lurbe, Gabriel de 162, 167, 219
 Luther, Martin 116
 Lycurgue 113
M
 Machiavelli, Niccolò 33, 217, 240-241
 Macrobe 43
 Maioragio, Marc'Antonio 275

Mandelot, François de 83
 Manetti, Giannozzo 32-34
 Manuce, Alde 201
 Maramaldo, Landolfo 133
 Marcellus 231
 Marcus Fabius Calvus 230
 Marie Stuart (reine d'Écosse) 57
 Marino, Giambattista 204
 Marle, Henri de 52
 Marot, Clément 213
 Martin V (Oddone Colonna) 125-126,
 129
 Martini, Simone 41
 Massaini, Carlo 186
 Matignon, Jacques Goyon de 158-160,
 162, 166, 169-172, 218
 Matthieu, Pierre 78, 84-85
 Maximilien d'Autriche 19-20, 22
 Médicis, Catherine de *voir* Catherine de
 Médicis
 Médicis, Côme de *voir* Cosme I
 Médicis, Julien de 181-182, 184
 Melissus, Paul Schede 210
 Méréault, Jean 263-264
 Merle, Léon de 173
 Merville, sénéchal de 169-176
 Mesmes, Henri de 156
 Millanges, Simon 158, 163, 207, 292
 Minos 113
 Moneins, Tristan de 51, 293
 Montaigne, Geoffroy de 173
 Montaigne, Jean 52
 Montaigne, Michel de 155-179, 205-
 206, 211-213, 217
 Montferrand, Charles de 172
 Montluc, Blaise de 191, 206
 Montmorency, Anne de 181-182, 186-
 188, 191-195, 197
 Montmorency, François de 253, 255,
 259, 262-265

- More, Thomas 17, 68, 112, 140-143, 150-152, 202, 301
- Moreau, Jean 190
- Morelli, Giovanni di Pagolo 33-34, 39-40
- Münster, Sebastian 203
- N** _____
- Naujoks, Eberhard 243
- Niccoli, Niccolò 130
- Nogaret de La Valette, Jean-Louis de (duc d'Épernon) 83
- O** _____
- Œcolampade, Jean 117
- Olivier, François 56
- Oporinus, Johannes 209
- Ormaneto, Nicolò 277-278
- Orsini, Fulvio 209
- Orsini, Giordano 129, 134-135, 137
- Ortelius, Abraham 17
- Ovide 204-205
- P** _____
- Palmieri, Matteo 33-34, 38, 40, 42, 44-45
- Pandolfini, Filippo 33
- Panigarola, Francesco 269
- Paraclese 116
- Paradin, Guillaume 164, 219
- Paschal, Pierre de 225, 229, 232
- Pasquier, Étienne 47, 212
- Passerat, Jean 213
- Paul (saint) 109, 114, 281
- Paul III 194, 232
- Paul IV 186
- Paulin (évêque de Bordeaux) 218
- Pellegrino, Alessandro 272
- Pelletier, Thomas 221-222
- Pellican, Conrad 117
- Perrin, François 228, 231
- Pérusse d'Escars, Jacques de (sieur de Merville) *voir* Merville, sénéchal de
- Pétrarque, Francesco Petrarca 127, 129, 205
- Philippe II 25-27, 286
- Philippe IV le Bel 23, 54, 91, 216
- Philippe le Bon 20
- Pic de la Mirandole, Jean 143
- Piccolomini, Alessandro 192
- Pie II 114
- Piglio, Benedetto da 136-137
- Pirovano, Filippo 288
- Pithou, Pierre 189, 292
- Plantin, Christophe 17, 25-27
- Platina, Il 270
- Platon 111-115, 121-122, 202, 208, 258, 274
- Plaute 212
- Pogge, Le 124, 126, 128, 131, 134, 258
- Poliziano, Angiolo 33
- Polybe 53, 240
- Pontac, Jean de 173
- Porcari, Stefano 34, 42-43, 45
- Potier, Marie 173
- Prévost de Sansac, Antoine 170, 173, 206
- Prévost, Pierre 263-264
- Q** _____
- Quintilien 203, 276
- R** _____
- Rabelais, François 139-154, 183, 186, 194-196, 199, 202, 230
- Raemon, Florimond de 300
- Ram, Thomas de 174, 176
- Rangoni, Costanza 207
- Régner de La Planche, Louis 253, 256-258, 260-261, 266
- Régner, Pierre 164
- Resende, André de 203
- Reusner, Jeremias 210
- Reusner, Nikolaus von 210-211, 214
- Rhenanus, Beatus 115

Riant, Denis 54
 Riccardi, Giacomo 288
 Ritio, Ennio 276-277
 Ritsere, Willem de 21
 Romulus 52, 129
 Roussel, Gérard 140
 Rubys, Claude de 80-82
 Rutilius Namatianus, Claudius 209

S _____

Sacchetti, Franco 34, 38-40
 Saint-André, Pierre de 58, 75
 Saint-Gelais, Louis de (sieur de Lansac) 191
 Salamanca, Antonio 227
 Salisbury, Jean de 90, 94-96
 Salla, Pierre 231
 Salm, comte de 210
 Salutati, Coluccio 38, 43, 45, 128-129, 239
 Sanguin, Jean 253, 263-264
 Sannazar, Jacopo Sannazaro 213
 Sansovino, Francesco 202, 245
 Savelli, Horace 182
 Savoie, Charles-Emmanuel de (duc de Nemours) 51, 59, 83, 85
 Savoie, Louise de 63
 Savonarole, Jérôme 240
 Sbruli, Riccardo 203
 Scala, Bartolomeo 33
 Scaliger, Jules César 207-208, 210-213, 292
 Scépeaux, François de (maréchal de Vieilleville) 81
 Scève, Maurice 71, 73-76, 232
 Scheurl, Christoph 245
 Séguier, Pierre 49-50, 54, 56
 Sénèque 43, 225
 Serlio, Sebastiano 230-231
 Serristori, Averrardo 184

Simeoni, Gabriello 225, 235
 Socrate 121, 279
 Solon 113, 258
 Sonnius, Michel 232
 Speciano, Cesare 285
 Stefaneschi, Pietro 136-137
 Stigel, Johannes 210
 Stoa, Giovanni Francesco Conti 204-205, 216
 Strada, Giacomo 235
 Strazel, Jacques 215
 Strozzi, Pierre 191
 Sylvius, Jacques Dubois, dit 215

T _____

Taegio, Bartolomeo 276-277, 279-281, 283
 Termes, Pierre de 173
 Themistocles 242
 Thomas (saint) 43
 Thou, Christophe de 67, 212
 Thou, Jacques Auguste de 68, 220-221
 Timothée (saint) 114
 Tiraqueau, André 52, 195
 Tolomei, Claudio 242
 Treihes, François 164
 Trotti, Camillo 284, 287
 Turnmet, Jehan 164
 Turquam, Robert 63

U _____

Ulpian 146, 153

V _____

Vaillac, capitaine 165, 170-172
 Valier, Agostino 273, 275
 Van Buchel, Arnold 211-214, 218, 220-221
 Van der Noot, Jan 225-226
 Van der Meersch, Clays 21
 Vannozi, Bonifazio 247-249

- Varron 272
- Vatable, François 215
- Vergerio, Pietro Paolo (l'Ancien) 123, 126-127
- Verino, Ugolino 203
- Vico, Enea 228
- Vigneulles, Philippe de 231
- Villeneuve, Jean de 170, 173, 175-176
- Villiers, Pierre de 27
- Vinet, Élie 207-208, 232, 289-302
- Virey, Claude-Énoch 213
- Virgile 205
- Viroli, Maurizio 244
- Visconti, Galeazzo 276-277
- Visconti, Gaspare 288
- Vredeman De Vries, Hans 27-28
- W** _____
- Wechel, Chrétien 203, 209
- Wielant, Philips 23-24
- Z** _____
- Zabarella, Francesco 132
- Zasius, Ulrich 147
- Zwinger, Theodor 210
- Zwingli, Ulrich 109-110, 117

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	7
Élisabeth Crouzet-Pavan, Denis Crouzet & Philippe Desan	

PREMIÈRE PARTIE CULTURES POLITIQUES, CULTURES HUMANISTES

De la politique à l'humanisme : la culture publique à Gand et à Anvers aux xv ^e et xvi ^e siècles.....	11
Marc Boone & Anne-Laure van Bruaene	
Entre humanisme et politique : la cité du lys dans les discours d'investiture de la Seigneurie florentine au Quattrocento.....	31
Ilaria Taddei	
L'imaginaire politique du parlement de Paris sous Henri II, sénat de la capitale.....	47
Marie Houllemaire	
Cité humaniste, <i>id est</i> cité absolutiste ? Paris et Guillaume Budé (26 janvier 1468- 22 août 1540), prévôt des marchands en 1522	61
Robert Descimon	
Lyon se présente à son roi : les joyeuses entrées de 1548, 1564 et 1595	71
Barbara B. Diefendorf	

DEUXIÈME PARTIE L'HUMANISTE DANS LA CITÉ

En quoi la ville est-elle un espace féminin et féministe ? Les corps politiques de Christine de Pizan	89
Daisy Delogu	
Érasme et la cité humaniste : de l'idéal platonicien à la désillusion bâloise ...	109
Marie Barral-Baron	
L'émergence de l'idéal humaniste de la <i>Roma instaurata</i> dans le contexte curial de la fin du Grand Schisme.....	123
Clémence Revest	
Sur la ville trop humaine chez Rabelais.....	139
Michael Randall	

« Messieurs de Bordeaux m'esleurent maire de leur ville » : Montaigne, administrateur humaniste.....	155
Philippe Desan	

Entre cité pacifiée et cité menacée : construction et représentations de la ville chez le cardinal Jean du Bellay.....	181
Loris Petris	

La cité humaniste : topiques urbaines et tradition hodoeporique à la fin de la Renaissance.....	201
Jean Balsamo	

TROISIÈME PARTIE CITÉS DIVISÉES, CITÉS RECONSTRUITES

Ville ruinée, ville reconstituée.....	225
Richard Cooper	

316 Durée, stabilité et grandeur urbaine : De la cité humaniste à la métropole moderne.....	237
Cornel Zwierlein	

Ville imaginaire et conflit politique dans <i>Du grand et loyal devoir, fidélité et obéissance de messieurs de Paris envers le Roy</i>	253
Tatiana Debbagi Baranova	

Des disputes humanistes à l'oraison silencieuse ? Les contradictions de la rhétorique élitaine à l'époque de Charles Borromée.....	269
Marie Lezowski	

Être humaniste dans une cité traumatisée et divisée : Élie Vinet à Bordeaux pendant les guerres de religion (1562-1587).....	289
Grégory Champeaud	

Orientations bibliographiques.....	303
Index.....	307
Table des matières.....	315